

**Information sur les tarifs 2024/2025, donnés à titre indicatif, dans l'attente de décision des tarifs 2025/2026, susceptibles d'augmentation**

Le choix que vous souhaitez faire en inscrivant votre(vos) enfant(s) à l'école Saint Martin, établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'Etat, et sous Tutelle Diocésaine, implique de votre part une participation financière au fonctionnement de l'établissement.

Afin de maintenir des prestations scolaires de qualité et d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles, tout en tenant compte des augmentations de charges liées au contexte économique, le Conseil d'Administration de l'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques), a décidé de pratiquer des ajustements tarifaires tels que suit, pour l'année 2024/2025.

**1. Accueil périscolaire du matin (7h45 à 8h15) :**

- 1 € / matinée /enfant pour les présences occasionnelles  
Ou
- Forfait mensuel de 10 € par enfant pour les présences régulières

**2. Frais de scolarité (contribution au fonctionnement de l'établissement) :**

La facturation comprendra trois éléments :

**a) *La contribution mensuelle générale sur 10 mois tel que suit :***

- 1<sup>er</sup> Enfant 40 €
- 2<sup>ème</sup> Enfant 35 €
- 3<sup>ème</sup> Enfant 28 €

**b) *Une contribution mensuelle sur 10 mois au titre des intervenants extérieurs et de la provision pour sorties scolaires :***

- 6 € par enfant et par mois.

*Cette contribution concerne la rémunération des professionnels extérieurs à l'établissement qui interviennent en partenariat avec les enseignants, dans le cadre de projets pédagogiques, ainsi que les sorties scolaires.*

• **Voici le récapitulatif mensuel :**

<b>Nombre d'enfant(s) scolarisé(s)</b>	<b>Contribution Générale</b>	<b>Contribution pour intervenants extérieurs et sorties scolaires</b>	<b>TOTAL MENSUEL</b>
<b>1 enfant</b>	40 €	6 €	<b>46 €</b>
<b>2 enfants</b>	75 €	12 €	<b>87 €</b>
<b>3 enfants</b>	103 €	18 €	<b>121 €</b>

### **3. Restauration**

Pour tenir compte de l'augmentation du coût du repas qui nous est facturé, le tarif sera de 5.70 € pour 2024/2025.

### **4. Accueil Périscolaire du soir des maternelles / étude encadrée pour les élèves de CP à CM2**

- Maternelles :
  - Forfait mensuel de 35 € par enfant pour les présences régulières
  - Ou 4 € / jour / enfant pour les présences occasionnelles
- Elémentaires (CP à CM2) :
  - Forfait mensuel de 38 € par enfant pour les présences régulières
  - Ou 4,50 € / jour / enfant pour les présences occasionnelles

***Cet accueil se déroule de 16h45 à 18h30 et les tarifs sont indépendants de la durée de présence***

Ces tarifs restent dans la moyenne des contributions financières demandées dans les autres écoles catholiques du réseau nantais.

Il vous est rappelé que la réinscription d'un élève peut être remise en cause en cas de défaut de paiement par les responsables légaux. Si une famille doit faire face à des difficultés personnelles, il lui appartient de prendre contact sans tarder avec le chef d'établissement.